

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JUIN 2022 – 18 h 30</b></p>
--

Le conseil municipal, dûment convoqué le 10 juin 2022, s'est réuni en mairie le mardi 14 juin 2022, à 18 h 30, sous la présidence de M. le Maire, Pierre ROZE.

Présents : Pierre ROZE, Nadine GOUILLOUX, Virginie CHASSAIGNE, Dominique MAYET, Olivier LÉVIGNE, Elodie JOLY, Fabrice JOLY, Françoise GOUSSEF

Procurations : Wilfrid MOIGNOUX à Elodie JOLY, François-Xavier AUBERT LA FAYETTE à Dominique MAYET, Pierre DAMBRICOURT à Nadine GOUILLOUX, Philippe PICHON à Virginie CHASSAIGNE

Absentes : Virginie ARNOLD, Sarah HOSMALIN, Justine TOSONI

Secrétaire de séance : Olivier LEVIGNE

Début de séance à 18 h 42

### **1/ approbation du CR du CM du mois précédent**

=> approbation à l'unanimité.

### **2/ situation financière**

- dépenses courantes fonctionnement : 234 694, soit 29% du budget  
A noter, 50% du budget déjà dépensé pour les postes énergie et carburant
- recettes courantes : 193 738 soit 24,5% du budget  
A noter que des recettes type eau ne sont rentrées qu'en fin d'année
  
- dépenses investissement : 67 230, soit 24,6 % du budget
- recettes investissement : 453 700, soit 46% du budget  
A noter que les recettes investissements sont encaissées plus rapidement.
  
- dépenses projet Ossuaire : 44 544, soit 94,7% du budget  
A noter : projet terminé, sauf parapet près de la sortie
  
- Maison Archimbaud : 5 646, soit 3,5% du budget



=> approbation à l'unanimité.

2 / 6

## **6/ Obligation de publier les actes / choix de méthode**

A la demande de l'AMF qui relaie une demande du Ministère de l'Intérieur, il est rappelé l'obligation de publication des actes à partir du 1er juillet 2022.

Cette obligation doit être remplie par une publication par voie électronique.

Une dérogation peut être accordée aux communes de moins de 3500 habitants si délibération du conseil. La commune ne souhaite pas demander de dérogation et s'engage à publier de manière électronique.

=> approbation à l'unanimité.

Il conviendra de créer une nouvelle rubrique sur notre site internet, dans la partie vie municipale, rajouter des sous catégories "arrêtés" et "délibérations" à côté de la sous-catégorie "Compte rendu" / prévoir formation pour saisir les documents sur le site.

## **7/ Parcelle ZH 103 Le Theil – 135 m2**

Demande d'achat de Gaëtan Voissier devenu propriétaire par héritage de toutes les parcelles qui l'entourent. Prix proposé par la mairie : 0,30 € du M2

=> approbation à l'unanimité pour la vente et pour le prix proposé auxquels s'ajouteront tous les frais inhérents à cette transaction

## **8/ Cantine et autres locaux**

- rappel : les services communs prennent en charge les équipements et mobilier
- le local au-dessus de la cantine : loué à partir du 1er juillet, mise à disposition gratuite pendant six mois.
- le local au-dessus de la boulangerie : idem
- le local, studio ex J. Robert : attente de rénovation pour mise en location

## **9/ Jeunesse et reconstruction (chantier jeunes)**

- sont attendus un groupe de :
  - 4 jeunes adultes
  - 1 jeune mineur
  - 1 animateur

date : du 11 au 31 juillet

Tâches prévues : aide aux Concerts de Volorre, aide aux Vendredis de Volorre et travaux de construction des sanitaires et accès handicapés du parking entrée de bourg

Rappel : pot d'accueil le 11 au soir  
penser à faire découvrir la région aux jeunes / gérer les déplacements  
penser au repas international (repas de clôture) le 30 juillet

3 / 6

## **10/ Maison Beauvoir**

Il s'agit de la maison près du gîte dans la rue des Tanneurs  
Une visite a eu lieu avec notre architecte, Michel Combronde  
Prix de vente actuel : 18 000 € jugé très intéressant.

Proposition d'achat par la mairie pour l'inclure dans le PAB et profiter de cette opportunité pour augmenter les parkings, mieux organiser l'emplacement des poubelles et construire aussi un logement. Ce projet est à remettre dans le cadre du projet petite cité de caractère, de la nécessité d'augmenter le nombre de places des parkings, et surtout du timing pour inclure ce projet dans le projet plus global du PAB.

Nécessité d'une délibération pour faire proposition d'achat à hauteur de 15 000 € avec maximum à 18 000 €.

=> Approbation à la majorité : contre 2 voix (Elodie Joly, Fabrice Joly) et 1 abstention Wilfrid Moignoux (procuration Elodie Joly)

## **11/ Boulangerie**

Information à propos du projet de la part des boulangers d'installer un four, de déplacer leur fabrication de Escoutoux à Vollore-Ville, projet qui a été remis en cause.

Information à propos d'un projet alternatif de cuisson de la pâtisserie dans le local de Vollore-Ville par l'employée actuelle.

Nécessité de faire des travaux de peinture. Engagement de la commune à faire ces travaux, pour une enveloppe approximative de 2500 €

## **12/ Répartition TRAVERSE et PLACE**

Rappelons que les travaux de la place de l'église sont répartis entre une partie liée à la traverse du bourg et une autre partie liée uniquement à la place, et ce y compris pour la ferronnerie et la menuiserie. Répartition à ajuster en fonction.

## **13 / Tranche 2 du PAB**

Nécessité d'une délibération pour accorder la maîtrise d'œuvre au cabinet Alpage et Christine Charbonnel.

=> approbation à l'unanimité.

4 / 6

#### **14/ Maison Archimbaud**

Suite à la réflexion sur le chauffage de la maison Archimbaud, réflexion plus élargie.

Rappel : la chaudière de l'école est au fioul, ancienne et souvent défectueuse

Rappel : la facture chauffage de la mairie est un poste important

Projet de remplacement de la chaudière de l'école par une chaudière bien plus importante pouvant chauffer les 3 bâtiments. Opportunité de faire passer les tuyaux de chaleur dans la chaussée lors des travaux du PAB

Nécessité d'une délibération pour lancer l'étude par le cabinet AES, pour une enveloppe de 4580 € (devis et méthodologie examinés en séance)

=> approbation à l'unanimité

#### **Tour de table**

- Dominique Mayet : Compte rendu de la visite à Châteldon dans le cadre de la candidature au projet "petite cité de caractère" / visite intéressante et instructive.  
A noter : importance des photos dans le cadre de la candidature => proposition de lancer un concours photo.  
A planifier : réunion publique / attente des dates de disponibilités de Madame Soulat
- Relance de la demande d'un volorois pour un arrêté limitant la vitesse de circulation dans un village / cette demande est à rapprocher d'une pétition des habitants de Lorille, d'autres demandes de poser des ralentisseurs  
Réponse de Monsieur Le Maire sur le côté très réglementé de ces aspects et que la mairie ne peut se substituer aux instances qui mettent en place le code de la route, ni faire des cas particuliers pour un chemin communal plutôt qu'un autre.
- Elodie Joly pour le compte de l'association LaVache dans le cadre des Vendredis de Vollore :  
demande le nom des fournisseurs de tables  
demande la rédaction d'un arrêté pour interdire le stationnement sur la place et l'autorisation de buvette  
demande des précisions sur les parasols
- Pierre Roze : Rappel de la déambulation du dimanche 10 juillet de 16 h à 18 h 00 dans le cadre du festival Voix & Patrimoine organisé par le département

- rappel de la visite pour l'embellissement du bourg prévue le 21 juillet. Visite qui risque d'être reportée ou annulée suite au problème de manque d'eau.

5 / 6

- Sujet à aborder lors d'un prochain conseil ou lors d'une réunion spécifique, la maison occupée avant son décès par l'abbé Seguin. Deux alternatives se présentent, mise en vente ou développement d'un projet. Ce sujet nécessite délicatesse et vigilance.
- Virginie Chassaigne : Date du forum des associations / à fixer en fonction de la date des autres forums dans les autres communes. Une réunion préparatoire est prévue le 02 juillet à 10 h 00 avec toutes les associations.
- Rappel : le prochain conseil des jeunes se réunira le samedi 18 juin à 11 h 00
- Question : date de diffusion du prochain bulletin ?  
Réponse : transmission à l'imprimerie prévue le vendredi 17 juin  
Probable disponibilité des bulletins pour distribution le jeudi 23 ou vendredi 24 juin

Fin du conseil. Séance levée à 21 heures 58

